



Cher(e)s collègues,

Vous avez pu constater qu'une pétition circulait au restaurant d'entreprise demandant le soutien des salariés vis-à-vis des éventuelles sanctions à l'encontre de Mr Pierre De Vizcaya suite à un entretien préalable.

Vous avez pu remarquer que la personne à l'origine de cette pétition utilisait le logo du Syndicat Sud mais aussi celui d'une section syndicale CGT au Ce Clientèles inexistante.

En tant que syndiqués CGT du personnel CE, nous tenons à éclaircir ce point.

Une fois de plus cette personne s'est permise d'agir sans aucune consultation de quiconque. Nous n'étions pas informés de cette pétition, ni même le syndicat CGT Paris 12.

Ni nous-mêmes, ni notre syndicat Paris 12 ne pouvons bien sur approuver cette utilisation abusive de son sigle et le voir ainsi instrumentalisé.

En outre le texte accompagnant la dite pétition ne fournit aucune information concrète concernant les raisons de l'entretien.

Nous espérons avoir apporté des réponses aux questions que vous avez pu vous poser à la découverte de ce document.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute interrogation à ce sujet.

Le 17 décembre 2008 , les syndiqués CGT du CE Clientèles